



Pharmaciens 2024

Impressum

Date : mai 2025

Contact : Office fédéral de la santé publique OFSP
Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne
medreg@bag.admin.ch

Rédaction : Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS

Remarque : les évaluations et les présentations ont été révisées à partir de l'année statistique 2020 par rapport aux versions des années précédentes.

Sommaire

1	Formation	3
1.1	Titres fédéraux délivrés en 2024	3
1.2	Diplômes reconnus en 2024.....	4
1.3	Évolution des diplômes depuis 2011	5
2	Formation postgrade	6
2.1	Titres postgrades fédéraux délivrés en 2024.....	6
2.2	Titres postgrades reconnus en 2024	7
2.3	Évolution des titres postgrades depuis 2013	7
3	Autorisations de pratiquer	8
3.1	Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024	8
3.2	Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014	9
3.3	Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014.....	10

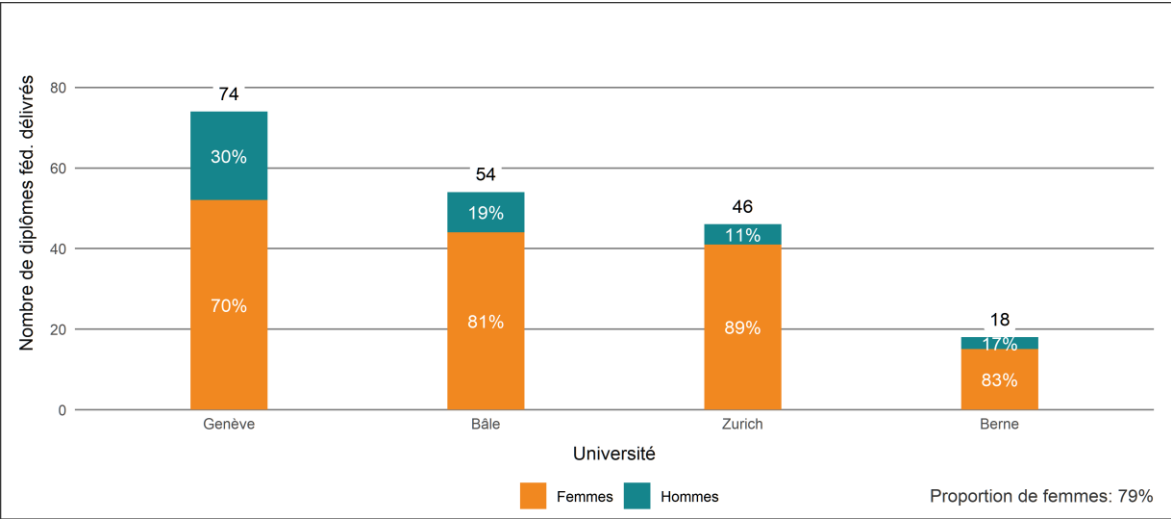
1 Formation

1.1 Titres fédéraux délivrés en 2024

192 titres fédéraux de pharmacie ont été délivrés en 2024 (cf. figure 1).

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme fédéral est de 79 %. L'âge moyen des étudiants au moment de passer leur diplôme était de 26 ans ; il n'y a pas de différence notable entre les hommes et les femmes.

Figure 1 : Diplômes fédéraux de pharmacie délivrés en 2024, par université



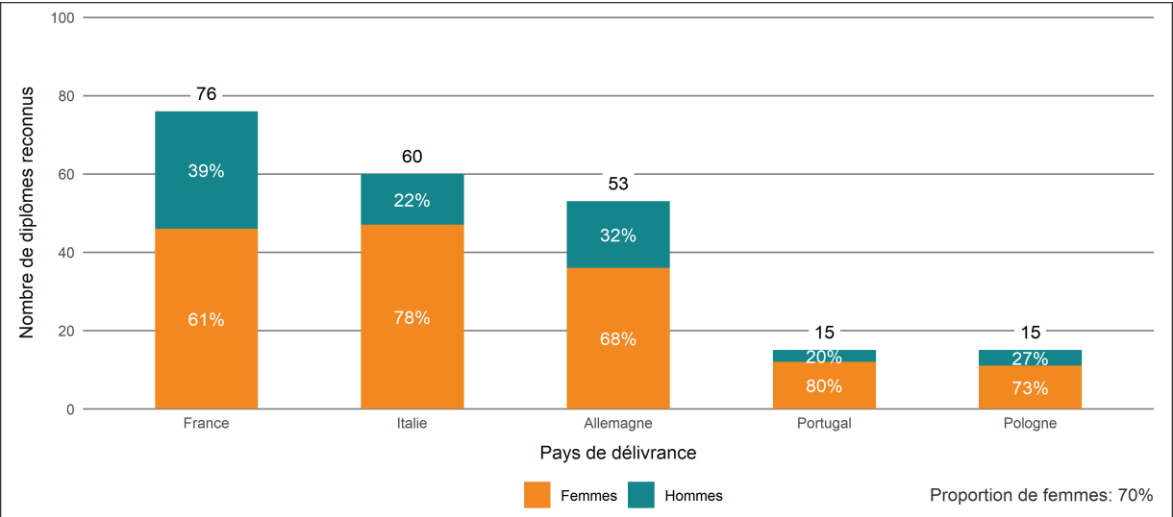
Source : Registre des professions médicales OFSP

1.2 Diplômes reconnus en 2024

299 diplômes en pharmacie ont été reconnus en 2024. La figure 2 montre les 5 pays dont proviennent majoritairement les diplômes reconnus par la Suisse. 73 % (219) des diplômes reconnus ont été obtenus dans ces cinq États. Les 27 % (80) restants ont été décernés par 25 autres pays.

Les femmes représentent 70 % des titulaires de diplômes reconnus. L'âge moyen des titulaires de ces diplômes au moment de la reconnaissance est de 35 ans, ce qui correspond en moyenne à 9 ans de plus que l'âge des personnes à l'octroi du diplôme fédéral.

Figure 2 : Diplômes reconnus en pharmacie en 2024 – Top 5 pays de délivrance



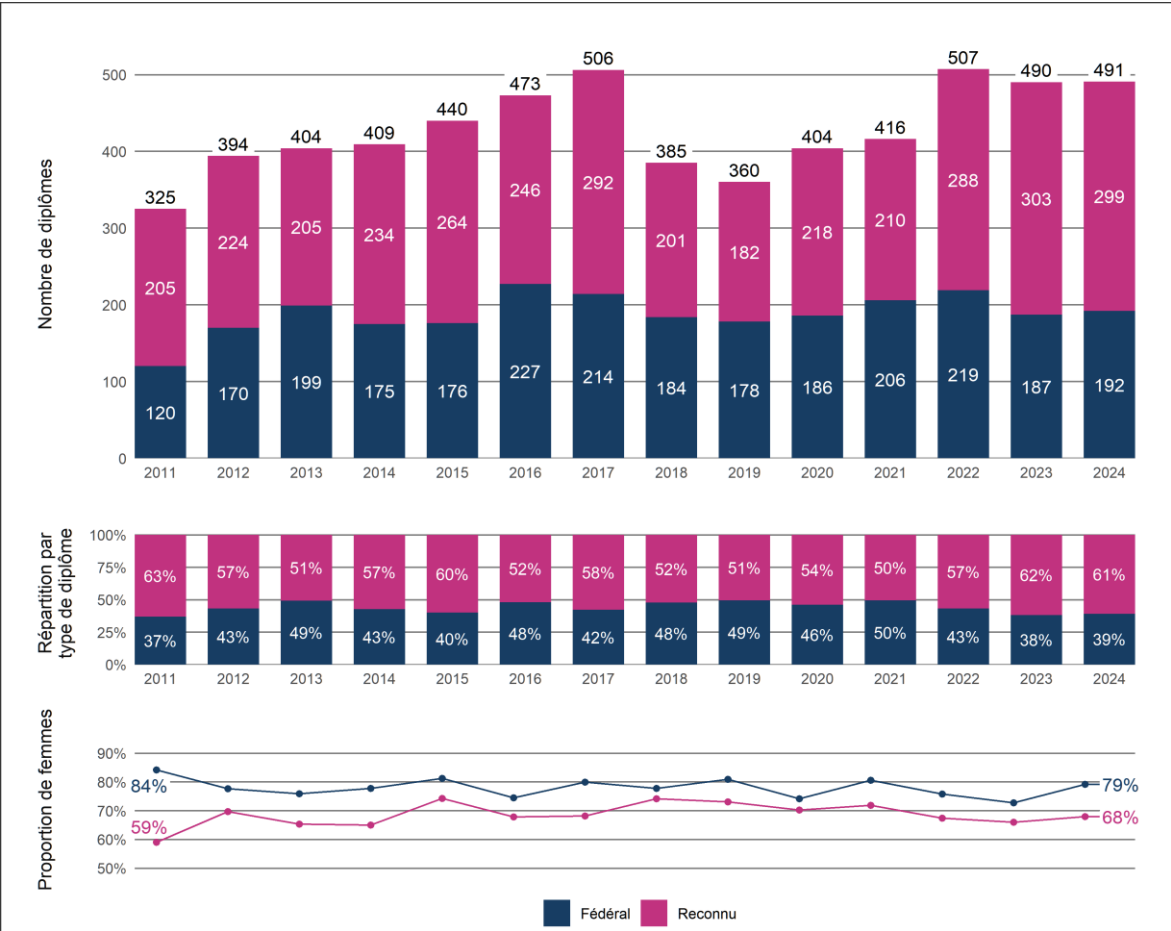
Source : Commission des professions médicales

1.3 Évolution des diplômes depuis 2011

Depuis 2011, les universités suisses en ont décerné 2633 et la Commission des professions médicales en a reconnu 3371. Le pourcentage de diplômes reconnus varie d'une année à l'autre, mais il est d'au moins 50% pour toutes les années (cf. figure 3).

La proportion de femmes varie également d'une année à l'autre et a légèrement diminué pour les diplômes fédéraux. En revanche, la proportion de femmes a légèrement augmenté dans l'ensemble pour les diplômes reconnus.

Figure 3 : Diplômes fédéraux et reconnus en pharmacie depuis 2011



Source : Registre des professions médicales OFSP, Commission des professions médicales

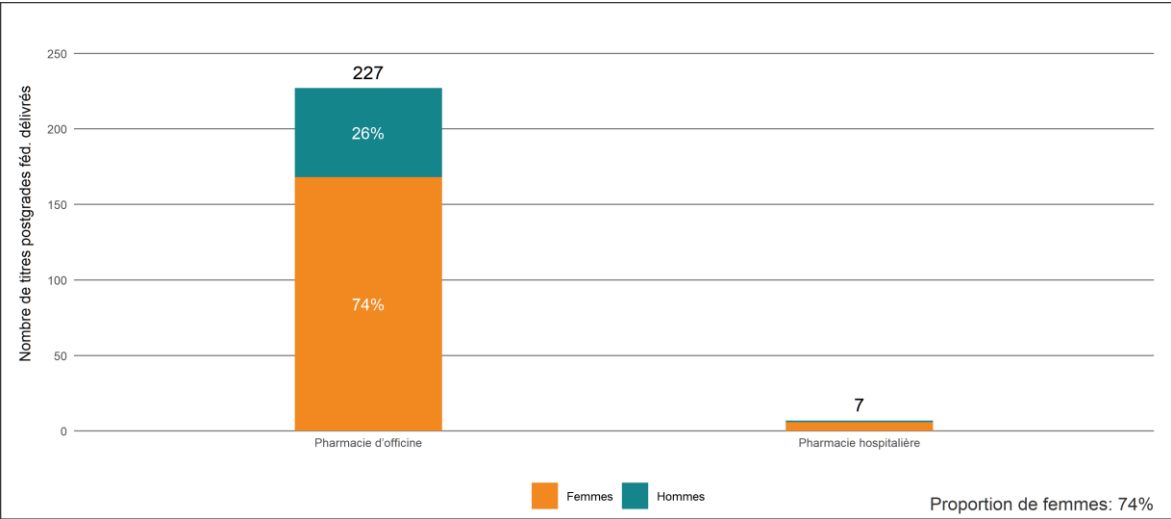
2 Formation postgrade

2.1 Titres postgrades fédéraux délivrés en 2024

En 2024, 234 titres postgrades fédéraux ont été octroyés en pharmacie. 227 titres en pharmacie d'officine et 7 titres en pharmacie hospitalière ont été délivrés (cf. figure 4).

La proportion de femmes est de 74 %. En pharmacie d'officine, la proportion de femmes est de 74 %. En pharmacie hospitalière, six des sept (86 %) titres postgrades ont été délivrés à des femmes.

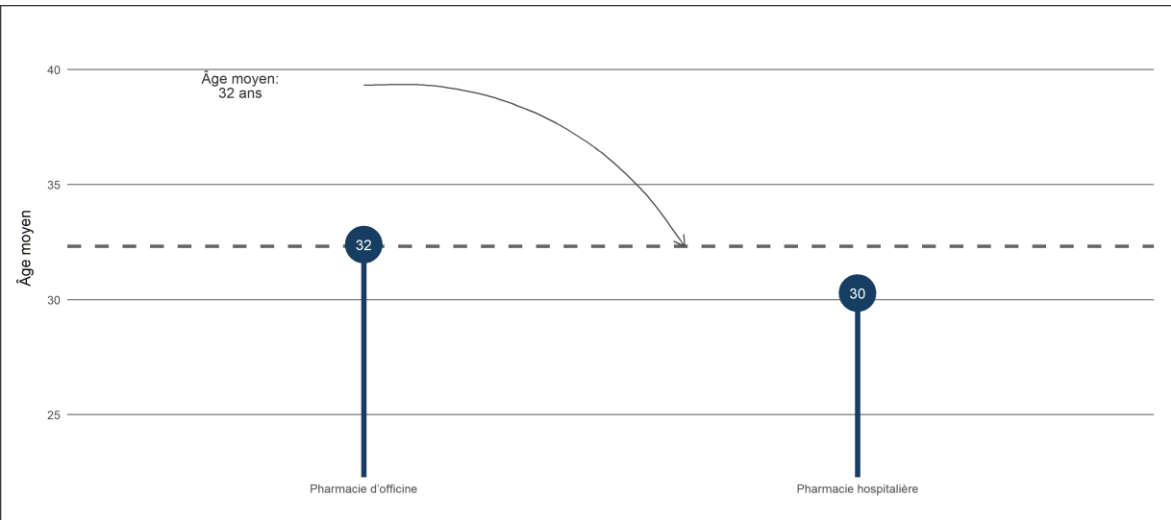
Figure 4 : Titres postgrades de pharmacie délivrés en 2024, par spécialisation



Source : Registre des professions médicales OFSP

En moyenne, les pharmaciens avaient 32 ans lors de l'octroi du diplôme. Au moment de recevoir le titre postgrade, les pharmaciens en pharmacie d'officine sont en moyenne deux ans plus âgés que lors en pharmacie hospitalière (cf. figure 5).

Figure 5 : Âge moyen lors de l'octroi du titre postgrade, par spécialisation



Source : Registre des professions médicales OFSP

2.2 Titres postgrades reconnus en 2024

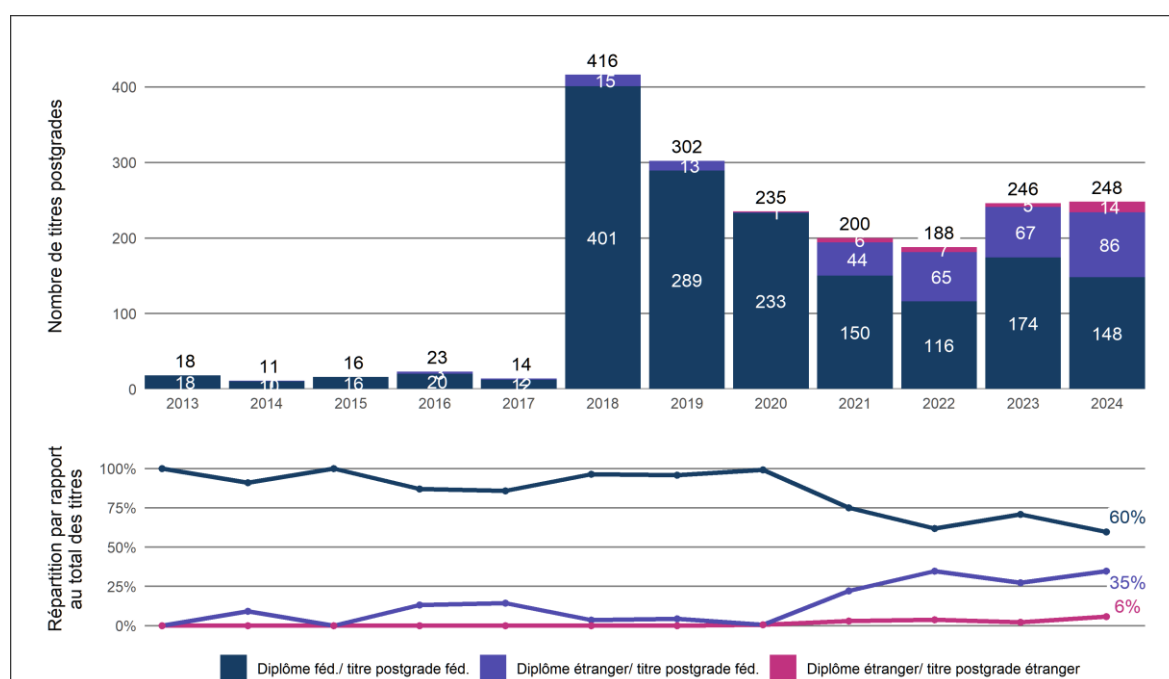
En 2024, 11 titres postgrades en pharmacie hospitalière et 3 titres postgrade en pharmacie d'officine ont été reconnu. Les titres postgrades en pharmacie peuvent être reconnus depuis 2018.

2.3 Évolution des titres postgrades depuis 2013

La figure 6 illustre l'évolution annuelle des titres postgrades délivrés et reconnus, par origine du diplôme en trois groupes. Sur toute la période observée, la majorité des titres postgrades fédéraux ont été délivrés à des personnes titulaires d'un diplôme fédéral. Depuis 2021, les titres postgrades fédéral délivré à des personnes titulaires d'un diplôme étranger sont en augmentation (en 2024 86 personnes, soit 35 % des titres postgrades).

L'augmentation élevée des titres postgrades en 2018 est due à l'introduction de l'obligation d'un titre postgrade pour les pharmaciens, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la LPMéd. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les pharmaciens qui souhaitent exercer dans le secteur privé sous leur propre responsabilité professionnelle nécessitent un titre postgrade fédéral.

Figure 6 : Titres postgrades fédéraux et étrangers depuis 2013, par origine du diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

3 Autorisations de pratiquer

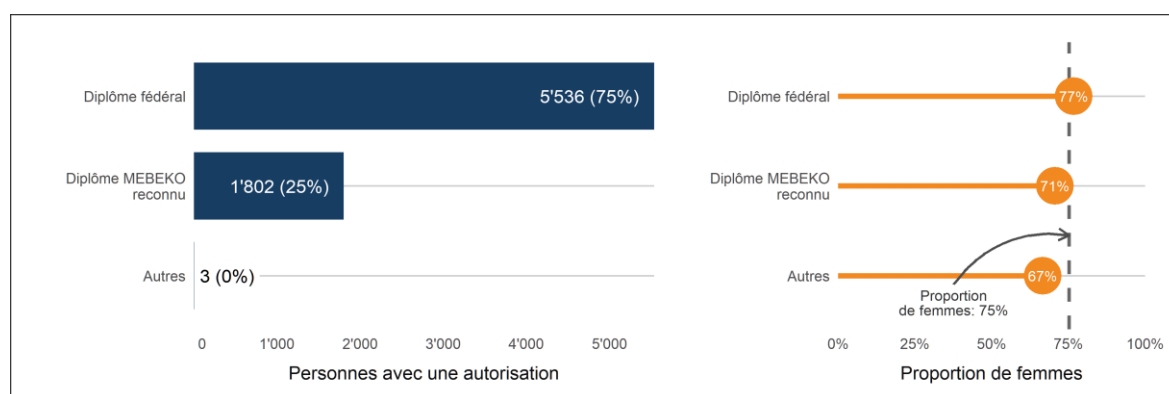
3.1 Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024

Au 31 décembre 2024, 7341 pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle¹ étaient enregistrés dans le MedReg, 2205 d'entre eux disposant d'une autorisation dans plus d'un canton.

75 % des pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer étaient titulaires d'un diplôme fédéral et 25 % d'un diplôme reconnu. Les femmes représentent 75 % des titulaires d'une autorisation (cf. figure 7).

L'âge moyen des pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer était de 50 ans, les femmes étant en moyenne 4 ans plus jeunes (49 ans) que les hommes (53 ans).

Figure 7 : Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024, par type de diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

¹ Ce terme remplace l'ancienne notion d'activité « indépendante ». La modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la loi sur les professions médicales. Le groupe de personnes soumises à une autorisation de pratiquer est ainsi élargi aux professionnels de la santé qui travaillent dans le secteur privé sous leur propre responsabilité professionnelle mais qui ne sont pas indépendants (chaînes de pharmacie, groupes de cabinets, etc.).

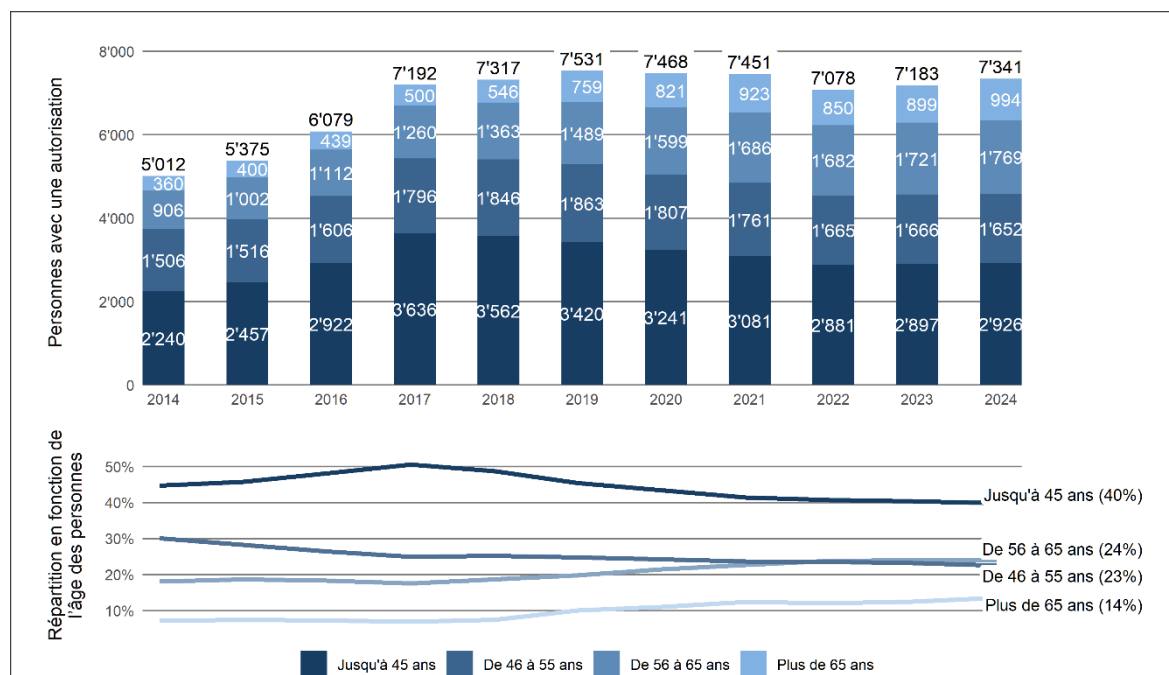
3.2 Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014

Le nombre de pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer a augmenté de 46 % entre 2014 et 2024 (de 5012 à 7341 ; cf. figure 8).

Pour les années 2019 à 2021, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes et suivantes. C'est pourquoi la hausse des autorisations de pratiquer est plus importante pour les années 2019 à 2021.

La pyramide des âges des titulaires d'une autorisation de pratiquer a affiché une hausse pour les années 2019 à 2021. Le nombre de titulaires âgés de 45 ans ou moins a diminué.

Figure 8 : Nombre de pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer depuis 2014, par âge



Remarques : Pour les années 2019 à 2021, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes et suivantes, ce qui explique la forte hausse du nombre d'autorisations de pratiquer et des titulaires de 65 ans et plus entre 2018 et 2019 et la baisse entre 2021 et 2022. L'augmentation élevée des titres postgrades en 2016 et en 2017 est due à l'introduction de l'obligation d'un titre postgrade pour les pharmaciens, entrée en vigueur le 1er janvier 2018 lors de la révision de la LPMéd.

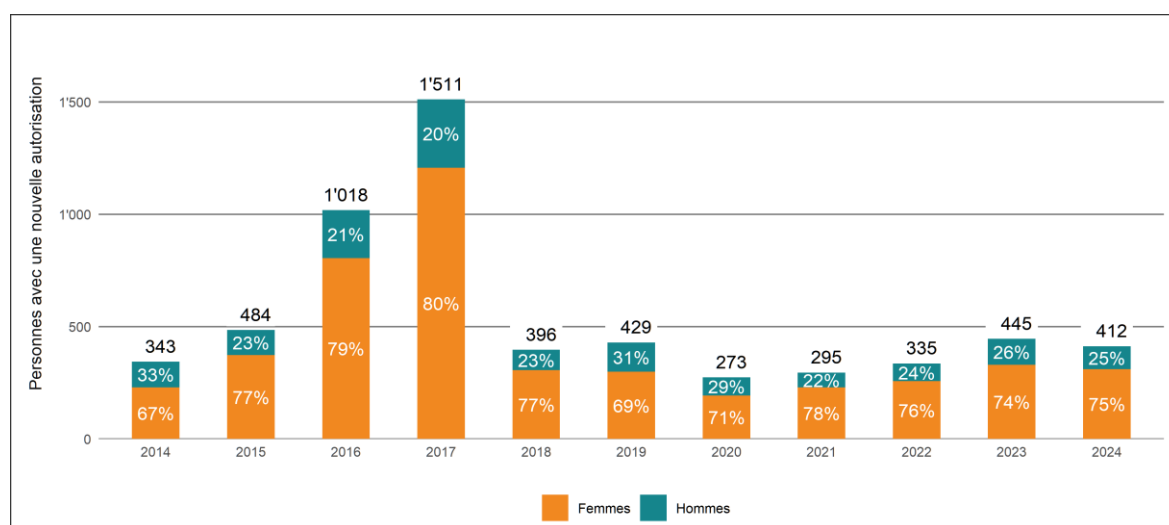
Source : Registre des professions médicales OFSP

3.3 Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014

En 2024, 412 pharmaciens ont obtenu 565 autorisations délivrées par les différentes autorités cantonales. 68 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton. En tenant compte des départs, il ressort, pour 2024, une augmentation nette de 158 personnes.

La figure 9 présente l'évolution du nombre de pharmaciens au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle depuis 2014. L'augmentation élevée des titres postgrades en 2016 et en 2017 est due à l'introduction de l'obligation d'un titre postgrade pour les pharmaciens, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la LPMéd. La proportion de femmes a légèrement augmenté en 2014 et était de 75 % en 2024.

Figure 9 : Pharmaciens au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014

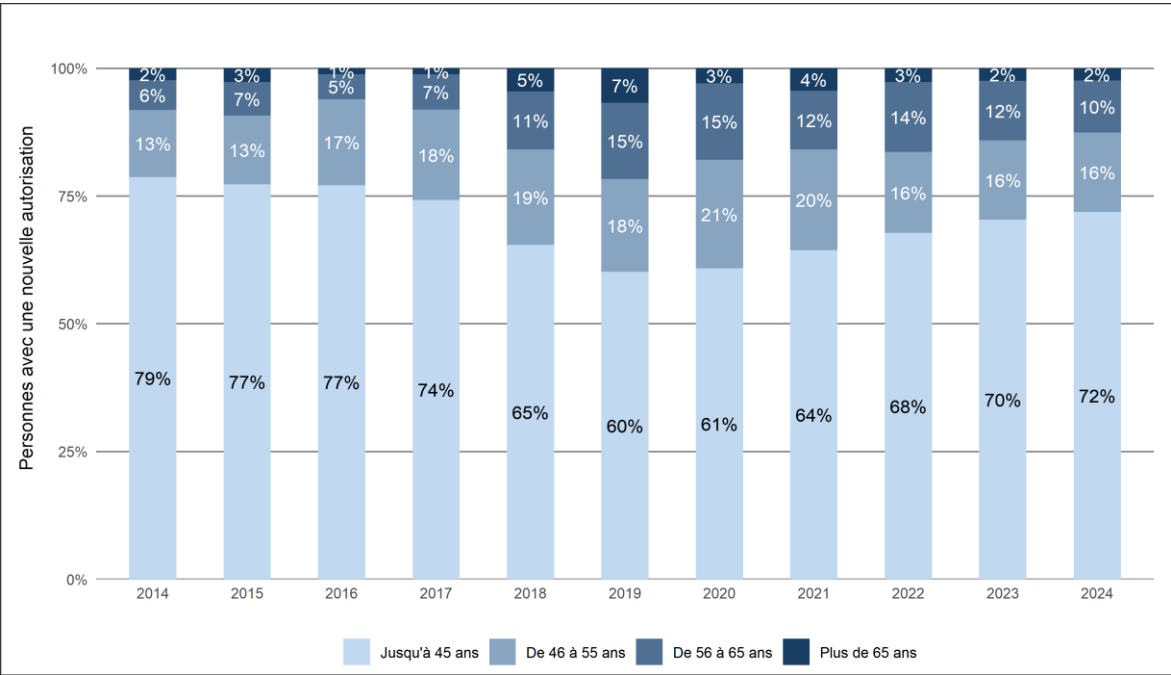


Source : Registre des professions médicales OFSP

Sur les 412 pharmaciens ayant obtenu en 2024 une autorisation d'exercer, 33 % sont titulaires d'un diplôme étranger reconnu. Le plus souvent, ce diplôme a été obtenu en Allemagne.

La pyramide des âges des pharmaciens titulaires d'une nouvelle autorisation de pratiquer a affiché une hausse générale depuis 2018 (cf. figure 10).

Figure 10 : Pharmaciens au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratique depuis 2014, par âge



Source : Registre des professions médicales OFSP